

L’AFFAIRE KIRMAIER, OU LE VÉTÉRINAIRE JUIF ET LES PAYSANS

par Nathalie ROUSSARIE*

*Docteur en Histoire contemporaine, Paris I
7, allée Bernadotte 92330 Sceaux

nathalie.roussarie@gmail.com

Résumé :

L’histoire d’un vétérinaire juif roumain dénoncé par ses collègues et soutenu par les paysans du canton, les autorités administratives locales et départementales et la Corporation paysanne, permet d’analyser les comportements des différents protagonistes, parfois contradictoires. Elle souligne les ambiguïtés d’une société paysanne aux prises avec une situation qui la bouleverse.

Mots clés : *seconde guerre mondiale, vétérinaire, Limousin, dénonciations*

Title: *The Kirmaier affair, or The Jewish veterinarian and the peasants*

Summary:

The story of a Jewish Romanian veterinarian, denounced by his colleagues and backed by the county farmers, the local and regional administrative authorities, as well as the farmers Guild, allows for an analysis of the different actors’ behavior, and their contradictions. It underlines the ambiguous stance of a peasant society struggling with a harrowing situation.

Keywords: *World War Two, veterinarian, Limousin, denunciations*

L’expression citée par l’historienne Annie Kriegel, « faire de l’histoire au ras des pâquerettes¹ », outre l’évocation de la nature et des vertes campagnes, terrain sans doute moins exploré que celui des villes, pourrait être illustrée par cette histoire que nous avons appelée l’« affaire Kirmaier ».

Elle a pour cadre un petit village du Limousin, Saint-Germain-les-Belles en Haute-Vienne², situé à 36 kilomètres au sud de Limoges, commune de 3 727 hectares et d’un

peu plus de 2 000 habitants. Le canton dont il est le chef-lieu comporte sept autres communes : Magnac Bourg, Saint-Vitte-sur-Briance, Glanges, Château-Chervix, Vicq-sur-Breuilh, Meuzac et La Porcherie ; agriculteurs et éleveurs y sont prédominants. Situé en zone libre, le village subit peu l’impact de la guerre jusqu’en 1942. À partir de cette date, l’occupation allemande, puis la présence de plus en plus importante des maquisards³ et des forces d’occupation vont entraîner une sanglante alternance entre attentats et représailles.

¹ SÉMELIN, 2011, p. 17-31.

² SAGE, 2010.

³ Les maquis de Guingouin sont établis précisément dans cette région.

Une histoire ordinaire

Tout commence par une banale affaire de rivalité professionnelle entre vétérinaires. Simon Kirmaier, roumain, marié en 1934 en Roumanie à Fanny Sternberg, vient faire ses études en France à l'École vétérinaire de Toulouse. En 1937, avant de soutenir sa thèse, il fait un stage chez Pierre Grador⁴, vétérinaire à Uzerche en Corrèze et responsable sanitaire de la Haute-Vienne. C'est dans ce contexte que Simon Kirmaier vient souvent à Saint-Germain-les-Belles et s'y fait tant apprécier que la municipalité lui propose un logement gratuit s'il accepte d'y rester. Il s'y installe donc en avril 1938. Cette décision est prise « *un peu au mépris des règles déontologiques* », constatent les services du ministère de l'Agriculture⁵. En effet Pierre Grador, outre les responsabilités liées au contrôle sanitaire, a dans ce village une partie de sa clientèle. Fort mécontent, il intervient pour faire remarquer cette irrégularité et faire condamner Kirmaier pour usurpation de titre⁶. Mais, après avoir soutenu sa thèse le 12 juillet 1938, Simon Kirmaier est de nouveau régulièrement inscrit, selon l'article 6 de la loi du 17 juin 1938⁷, au

titre des vétérinaires étrangers, et autorisé à exercer de nouveau⁸ à Saint-Germain-les-Belles.

En septembre 1939, Simon Kirmaier, n'obtient de rejoindre l'armée française qu'en avril 1940 au 20^e Dragon, dépôt de cavalerie de Limoges ; il est envoyé ensuite à l'hôpital vétérinaire de Carcassonne ; il demande à s'engager comme officier, mais on ne lui propose, en tant qu'étranger, que la Légion étrangère : il refuse et, le 17 juillet 1940, après sa démobilisation, il regagne Saint-Germain-les-Belles. Pierre Grador, lui, est fait prisonnier et c'est un autre de ses stagiaires, Edmond Lods⁹, qui le remplace à Uzerche. À son retour (Pierre Grador s'est évadé et a rejoint son domicile en novembre 1940¹⁰), Lods, qui n'a pourtant pas terminé sa thèse, s'installe alors, avec son appui, à Saint-Germain-les-Belles. Les relations entre Grador et Lods d'une part et Kirmaier de l'autre deviennent alors très tendues.

1940-1941 : les lois de Vichy sur les étrangers et les Juifs

Mais leurs rapports en seraient peut-être restés à ce stade si les lois contre les étrangers et les Juifs de l'automne 1940¹¹ n'avaient pas compliqué la donne. Simon Kirmaier ne se considère pas comme juif (il signe même une attestation) et continue d'exercer son métier. En tant qu'étranger, il sollicite, en vertu de l'article 2 de la *loi du 12 novembre 1940*¹², l'autorisation d'exercer ; la demande met du

⁴ Pierre Grador, 1932 Alfort, docteur en 1933.

⁵ AD Haute-Vienne, 185W48, lettre de la Direction des services vétérinaires signée Augereau du 27 décembre 1940 disant que cette attitude un peu légère était compensée par ses compétences, sa bonne réputation et sa qualité d'ancien combattant.

⁶ Dans un courrier du 18 septembre 1941 Grador rappelle que c'est lui qui a demandé au Syndicat national des vétérinaires une sanction contre Kirmaier : condamnation pour exercice illicite en 1938 avec 100 frs d'amende.

⁷ *Loi du 17 juin 1938* sur l'exercice de la médecine vétérinaire. L'article 6 prévoit, à titre transitoire et par dérogation à l'article 1 (ceux qui sont titulaires du diplôme d'État français de vétérinaire ou docteur vétérinaire), que les vétérinaires étrangers qui exerçaient avant la promulgation de la loi sont autorisés à exercer leur profession sur le territoire français au même titre que les Français, à condition de justifier de trois années d'apprentissage ; ceux qui ont obtenu la nationalité française avant la promulgation de la loi et qui sont titulaires d'un diplôme délivré soit en France soit à l'étranger et qui exercent sur le territoire français sont autorisés à jouir des droits et prérogatives attachés au diplôme d'État français de vétérinaire ou de docteur vétérinaire. Il faut se faire inscrire à la préfec-

ture du département sur la liste des vétérinaires. DUVERGIER, tome 38/1, 1938. p. 492.

⁸ AD Haute-Vienne, 185W148, lettre du Directeur des Services vétérinaires au préfet du 27/12/1940.

⁹ Edmond Lods, 1939 Lyon.

¹⁰ Le lieutenant vétérinaire Pierre Grador est cité pour la Légion d'Honneur « au titre du régiment » *Bulletin de l'Ordre des vétérinaires*, Première année, n°1, avril-mai 1942, p. 46.

¹¹ Premier statut Juifs le 3 octobre 1940.

¹² *Loi du 12 novembre 1940*, article 2 : ceux qui ne remplissent pas les conditions prévues par l'article 1^{er} peuvent être autorisés à exercer la médecine et la chirurgie des animaux a) s'ils ont scientifiquement honoré leur patrie d'adoption b) s'ils ont servi dans une unité combattante de l'armée française au cours des guerres de 1914 ou de 1939. DUVERGIER, tome 40 (II), p. 184.

temps à parvenir : elle ne sera transmise que le 27 décembre 1941.

Mais, dès avril 1941, Grador et Lods vont multiplier les démarches pour dénoncer Kirmaier auprès de différents services, en mettant l'accent sur le fait qu'étant roumain et juif il n'a pas le droit d'exercer. Edmond Lods va écrire une longue lettre de réclamation au préfet¹³ : il se plaint de ne pas avoir pu finir ses études (à cause de la guerre, il doit faire vivre sa famille) et de ne vivre que grâce à l'appui de Pierre Grador. Il fait état des accusations dont Kirmaier a été l'objet, insinuant qu'il est « sans doute » de race juive : « Il était le fils de Jacob Kirmaier à sa première condamnation et n'est plus que fils de Jacques Kirmaier d'après les déclarations à la gendarmerie. » Lods va même publier dans *Le Courrier du Centre*¹⁴ une petite annonce ainsi rédigée :

« Monsieur Edmond Lods docteur-vétérinaire à Saint-Germain-les-Belles, tél n° 29, informe sa clientèle :

Qu'il est installé définitivement dans la clientèle de Saint-Germain-les-Belles ;

Qu'il est le seul vétérinaire de Saint-Germain-les-Belles touchant une allocation d'essence de la part du service départemental ;

Qu'il n'est ni juif ni étranger, ce qui lui permet l'inspection du centre d'abat de St Germain-les-Belles ;

Qu'il est fils, petit-fils et arrière-petit-fils de Français de Haute-Saône, tous Français authentiques issus d'ancêtres français et qu'aucun membre de sa famille n'est prénommé Simon ou Jacob ;

Que son nom est bien français ainsi que l'indiquent le dictionnaire et la carte géographique de la Franche-Comté. »

Entre-temps, pour contourner la difficulté, Kirmaier a fait venir chez lui, en avril 1941, un compatriote roumain, Léon Marguliès¹⁵ qui, lui, a toujours l'autorisation d'exercer le métier

de vétérinaire¹⁶. C'est dans la voiture conduite par Kirmaier qu'ils vont tous les deux dans les fermes soigner les animaux, ce qui ne trompe personne. Lods, furieux, porte plainte¹⁷ de nouveau, en les accusant de pratiquer sans autorisation et d'acheter de l'essence au marché noir. Mais le préfet, le 28 juillet 1941, après enquête, répond que le ministre n'ayant pas encore statué sur le cas de Kirmaier, ce dernier est donc autorisé à exercer et a un permis de circuler. Il ajoute même :

« Je crois savoir que les clients, qui préfèrent son intervention à celle de M. Lods, lorsqu'ils disposent d'un peu d'essence lui en cèdent pour lui permettre d'effectuer son déplacement. »

Juillet-septembre 1941 : la dispute et le jugement

Tout bascule lors d'une dispute qui survient le 6 août 1941, sur la RN20 au lieu-dit « Petites Maisons » sur la commune de Vicq. Pierre Grador, sa femme, sa belle-mère et Edmond Lods sont en voiture et aperçoivent Kirmaier. Ils s'arrêtent et une violente altercation s'ensuit. Le PV de gendarmerie fait état des récits contradictoires des deux parties. Mais le témoignage de Kirmaier est appuyé par ceux de sept cultivateurs qui ont assisté à la scène¹⁸ et rapportent la violence des propos et les coups infligés à Kirmaier. Le docteur Bordesoule, médecin du village de Saint-Germain-les-Belles, fait état des blessures reçues par ce dernier.

Le 9 septembre 1941, l'affaire est jugée et tous les protagonistes sont condamnés : Grador est révoqué provisoirement de ses fonctions de vétérinaire sanitaire en Haute-Vienne, ainsi que Lods qui, étant encore stagiaire, n'avait pas le droit d'exercer ; un jugement confirme cette condamnation : pour Grador et Lods, 1 000 francs de dommages et intérêts à la vic-

¹³ AD Haute-Vienne, 185W/148, lettre de Lods au préfet de la Haute-Vienne, avril 1941.

¹⁴ AD Haute-Vienne, 185W148, annonce du *Courrier du Centre* (journal à fort tirage et lu un peu dans tous les milieux) de juillet 1941. Ce journal, comme un certain nombre d'autres quotidiens locaux, publiait les avis du Commissariat général aux questions juives (CGQJ).

¹⁵ Léon Marguliès, 1933 Pise.

¹⁶ *Bulletin de l'ordre des vétérinaires*, 2^e année n° 1 1943, Arrêté du 17 novembre 1942 sur les personnes d'origine étrangère autorisées à exercer dont Léon Marguliès, roumain, né le 21/04/1910 à Storojinet et exerçant à Paris.

¹⁷ AD Haute-Vienne, lettre de Lods du 17 juillet 1941.

¹⁸ Aymard Lornac, Louis Gibaud, Paul Tivoloy, Pierre Boisset, Marie Bessaudou, Marie Bastier, Jean Rougier.

time et 200 francs d'amende, puis, après appel, le 15 décembre 1941, un mois d'emprisonnement avec sursis et 100 frs d'amende pour coups et blessures, les dommages et intérêts étant maintenus. Mais le jugement va pénaliser bien plus gravement la victime. La police aux questions juives de Limoges, particulièrement active, s'intéresse de près à cette affaire. Guy Cadiou¹⁹ écrit à l'avocat Joseph Lacoste, qui a défendu Grador et Lods pour demander des précisions. Simon Kirmaier est accusé de ne s'être pas fait recenser comme juif selon la loi du 2 juin 1941²⁰ et malgré le soutien du maire de Saint-Germain, toute la famille doit donc être envoyée au camp de Rivesaltes²¹. Mais seul Simon est interné, en septembre, sa femme et son fils, échappent de peu à la mesure et restent au village grâce à des certificats médicaux attestant que l'enfant est en mauvaise santé.

Nouvelles dénonciations

Lods et Grador, déçus des décisions de la justice, s'estiment lésés : eux, « *bons français* », pères de famille, anciens combattants, doivent courber la tête devant un jugement qui a donné raison à ce « *métèque* » juif. Ils écrivent ensemble, le 18 septembre, à Pétain et au ministre de l'Agriculture pour se plaindre²². Ils attaquent même le maire de Saint-Germain « *dont il serait peut-être intéressant de rechercher s'il n'appartenait pas à une société secrète récemment dissoute*²³ ». Ils l'accusent de soutenir Kirmaier et son acolyte roumain Marguliès et de sembler ignorer « *la race de ce métèque* ». Ils s'en prennent également aux

gendarmes, qui ont dressé le procès verbal lors de la dispute, et à Augereau, le responsable vétérinaire départemental « *incapable de prendre une initiative lorsqu'il y va de défendre des vétérinaires français et très docile à je ne sais quels ordres lorsqu'il s'agit de soutenir un étranger* ». Ces propos sont jugés diffamatoires par le préfet de la Haute-Vienne qui en réfère à Pétain et au ministre de l'Agriculture²⁴.

Pierre Grador se justifie également des critiques dont il est l'objet. Dans une lettre à un de ses confrères d'Ussel²⁵, après avoir signalé que Kirmaier vient d'être arrêté comme juif, il se défend de l'accusation selon laquelle il serait communiste : il a bien été un « *sympathisant* » des idées marxistes mais n'a jamais fait partie de ce parti « *d'inspiration étrangère* » dont il désapprouve « *la monstrueuse et tragique escroquerie* ». Il assure même :

« *J'ai trouvé dans la Légion à laquelle je suis fier d'appartenir, et dans la Révolution nationale que nous trace notre chef vénéré, le Maréchal, l'idéal élevé dont mes sentiments avaient besoin.* »

Après la dispute survenue en août, Grador a d'ailleurs fait appel à un avocat de Tulle réputé, Joseph Lacoste, responsable départemental de la Légion des Combattants pour la Corrèze. Ce dernier évoque, en marge d'une lettre adressée à son client pour demander des précisions, « *un juif roumain du nom de Kirmaier que, par suite de complaisances vraiment bien étranges, l'administration persiste à maintenir en fonction*²⁶ ».

Un palier a été franchi : on a dépassé le stade d'une simple rivalité professionnelle : la condamnation du tribunal a suscité une violente réaction de la part de ceux qui ont été condamnés, autant que l'embarras des différents services préfectoraux et ministériels qui vont différer quelque peu leur réponse. Le

¹⁹ AD Haute-Vienne, 1991 W, dossier 13629. Guy Cadiou est responsable des services de l'aryanisation économique et réside à Ussel en Corrèze.

²⁰ Le second statut des Juifs (2 juin 1941) marque une extension considérable des interdits professionnels, et ordonne un recensement obligatoire.

²¹ AN, AJ 38/1042-1045. Lettre d'André Dupont, chef des services de l'aryanisation économique à la CQJ de Limoges, septembre 1941.

²² AD Haute-Vienne, 185W1/148, lettre de Lods et Grador au ministre de l'Agriculture et à Pétain du 18 septembre 1941.

²³ Allusion, non vérifiée à ce jour, selon laquelle M. Glangeaud aurait été franc-maçon.

²⁴ AD Haute-Vienne, 185W1/148, lettre du préfet du 29 septembre 1941.

²⁵ AD Haute-Vienne, 185W1/148, lettre écrite par Grador, à l'automne 1941 au Docteur Mouly. Cette lettre est interceptée par la censure et se retrouve dans les services de la préfecture de la Haute-Vienne. Le docteur Mouly représente la Corrèze auprès du Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires dont le siège est à Limoges.

²⁶ AD Haute-Vienne, 185W1/148, télégramme adressé à Grador par Joseph Lacoste.

22 octobre 1941, Kirmaier bénéficie d'une permission de quelques jours pour quitter le camp de Rivesaltes : il prétexte qu'en raison de son départ rapide, il n'a pu laisser les procurations nécessaires pour la liquidation de ses affaires, ni assurer les produits toxiques se trouvant dans sa pharmacie. Il regagne le camp après cette permission, mais en sortira finalement le 18 avril 1942, sans doute grâce à des appuis efficaces²⁷. Il revient alors à Saint-Germain-les-Belles, mais il n'a plus l'autorisation d'exercer son métier. Le préfet régional ne revient pas sur les conclusions du jugement et, en avril 1942, répond au préfet de la Corrèze, qui s'inquiète de ce qu'il n'y a plus, du fait de la condamnation de Pierre Grador de vétérinaire à Uzerche, en lui confirmant la décision de justice²⁸.

De surprenantes réactions

Dès octobre 1941, ont commencé les premières interventions qui vont donner à l'affaire une nouvelle ampleur. Elles viennent du monde paysan, sous forme de courriers adressés au préfet : une lettre du maire de Château-Chervix²⁹, puis celle d'un agriculteur, François Lapeaud, cultivateur à Vicq-sur-Breuil³⁰, enfin, sans doute, le vicomte de Tisseuil, président du syndicat des éleveurs de moutons de Haute-Vienne³¹, tous demandent la libération du vétérinaire et son retour en Limousin.

C'est alors – et peu importe qu'il ait ou non sollicité ces soutiens, tant leur ampleur dépasse une quelconque demande – qu'il va être l'objet de très nombreuses pétitions signées par les agriculteurs du canton. Le maire de Saint-Germain-les-Belles, Gustave Glangeaud, parle de plusieurs centaines de pétitions reçues. Le

dossier des archives de la Haute-Vienne contient 360 signatures pour cinq communes³² : à Saint-Germain, ils sont 92, Gustave Glangeaud en tête, pour demander que Kirmaier soit autorisé à rester dans le village et à exercer librement sa profession ; la commune de Saint-Méard et son maire M. Lachaud envoient 89 signatures ; la commune de La Porcherie, 40 seulement, mais ils ajoutent qu'étant en pleine semailles (on est en novembre 1942), « *il nous est impossible de voir tous les cultivateurs de la commune qui seraient sûrement tous de l'avis des quelques villages que nous avons parcourus* » ; à Magnac, le maire et le syndic signent avec 44 personnes et à Saint-Vitte-sur Briance, le maire joint aux 95 signatures des agriculteurs la sienne, et celle d'Urbain Reineix qui ajoute à la main ces précisions :

« Cultivateur, adjoint au Maire, directeur du Syndicat de Battage de Saint-Vitte, président de la Légion française des Combattants, déclare avoir eu besoin à plusieurs reprises des services de M. le vétérinaire Kirmaier qui m'a donné entière satisfaction. »

Enfin s'ajoute à ces pétitions une surprenante démarche de la Corporation paysanne³³ : Eugène Saraudy, chef de district du canton de Saint-Germain-les-Belles, envoie alors au préfet régional cette lettre écrite à la main, le 20 avril 1942 :

« La corporation paysanne agglomérée du district de St Germain les Belles (Haute-Vienne) est prête à autoriser à l'unanimité³⁴ des membres sans exception son chef de district, Monsieur Saraudy Eugène cultivateur à Glanges à prendre au service de ladite corporation Monsieur Kirmaier docteur vétérinaire. Cette décision sera prise par les agriculteurs en considération des services incontestables rendus par Monsieur Kirmaier et de son dévouement ainsi que de sa compétence reconnue.

Monsieur Kirmaier s'engage à ne pas s'éloigner de sa résidence et de son district. Il con-

²⁷ Un courrier de la préfecture de la Haute-Vienne du 13 novembre 1942 signale que l'on ne connaît pas les motifs de sa libération de Rivesaltes qui est intervenue le 18 avril 1942 sur décision ministérielle télégraphique.

²⁸ AD Haute-Vienne,185W1/148.

²⁹ AD Haute-Vienne,185W1/148, lettre du 8 octobre 1941 adressée au préfet.

³⁰ AD Haute-Vienne,185W1/148, lettre du 14 octobre 1941 adressée au préfet.

³¹ AD Haute-Vienne,185W1/148, intervention signalée dans une lettre anonyme écrite le 30 novembre 1941 contre Kirmaier.

³² AD Haute-Vienne,185W1/148.

³³ Créée le 2 décembre 1940, la Corporation paysanne mettra deux ans à se mettre vraiment en place et elle ne sera organisée réellement qu'en décembre 1942. Au niveau communal, elle comporte un syndicat unique regroupant toutes les catégories sociales, au niveau départemental, une union régionale qui désigne des délégués pour la commission nationale d'organisation.

³⁴ Souligné dans la lettre.

tinuera ses services comme il le pratiquait dans le passé mais il ne prendra aucun honoraire et recevra le salaire fixe qui lui sera alloué par les membres de la corporation habitant le district lesquels prennent à leur charge intégrale le salaire à payer.

C'est dans leur intérêt évident et dans l'intérêt national de la production agricole que la corporation paysanne demande aux pouvoirs publics de favoriser cette convention. »

Déclaration inattendue car, même si la Corporation paysanne est parfaitement autonome et a toute liberté pour gérer son patrimoine, ce genre de proposition ne rentre pas dans ses attributions premières. Pourtant le chef de district ne propose pas moins que de prendre le vétérinaire comme salarié, et ce avec l'accord de tous les membres, sans s'inquiéter du fait qu'il s'agit d'un étranger, juif de surcroît.

En dépit de ces soutiens, Kirmaier est toujours surveillé par la SEC³⁵ de Limoges, qui pourchasse inlassablement les Juifs qui à ce moment là sont nombreux à passer la ligne de démarcation, les rapports de la SEC parlant même d'« invasion³⁶ » et, le 23 juin 1942, une demande est envoyée au préfet pour demander des mesures administratives contre Simon Kirmaier. De leur côté, ses adversaires ne désarment pas, en particulier un autre vétérinaire, Émile Weber³⁷, un réfugié de Moselle qui, à la suite du procès, des condamnations de ses deux confrères et du départ à Rivesaltes de Kirmaier, a été nommé à Saint-Germain-les-Belles pour les remplacer et qui fait preuve d'un grand zèle. Il donne copie au préfet de la Haute-Vienne des lettres qu'il a envoyées, par l'intermédiaire de M. Dussertre³⁸, au directeur général de la Légion à Vichy, il y dénonce « ces manœuvres sournoises conduites avec la maîtrise dont la race juive a le secret [qui]

menacent de semer, comme elles l'ont déjà fait, la discorde dans les milieux agricoles ». Il leur signale que Kirmaier a fait l'objet d'une décision³⁹ lui enjoignant de rejoindre la résidence assignée d'Évaux-les-Bains avec sa famille, décision qui a été rapportée en août puis en novembre ; malgré cela il est encore à Saint-Germain où il exerce toujours son activité de vétérinaire en toute illégalité, d'où la colère de Weber qui se plaint amèrement auprès du préfet.

Une affaire bien embarrassante

Les échanges de courrier entre les protagonistes, les vétérinaires, Edmond Lods, Pierre Grador, Émile Weber et les autorités – préfecture régionale de la Haute-Vienne, ministère de l'Agriculture, Légion des Combattants à Vichy – témoignent de l'embarras suscité par cette affaire qui est devenue publique : la colère des paysans, le soutien des responsables de la Corporation paysanne, les prises de position des élus s'opposent à la décision administrative.

Le maire de Saint-Germain-les-Belles déplore l'effervescence qui se manifeste alors et qui secoue violemment sa commune, et il développe une argumentation nouvelle⁴⁰ : il soutient Kirmaier, dont « la race et la nationalité ne sont pas en cause » mais constate que cette affaire « a dressé une partie de la population citadine contre la paysannerie tout entière se croyant lésée et amoindrie ». La paix sociale s'en trouve étrangement troublée. Les agriculteurs sont persuadés que leurs intérêts sont sacrifiés aux manœuvres de ce vétérinaire corrézien « qu'ils sont loin d'estimer et dont les vantardises et les réflexions contribuent à aggraver la situation ».

Eugène Saraudy intervient de nouveau le 29 octobre 1942, car les réponses aux pétitions et à ses courriers sont négatives : il rend hommage aux qualités professionnelles de Simon Kirmaier parfaitement appréciées des éleveurs, lesquels sont d'ailleurs « les seuls bien placés pour ce faire ». Il aborde même l'accusation de juif dont il est l'objet : pour le directeur de la Corporation paysanne, Simon Kirmaier est avant tout Français, ancien combattant, « la question de race ne doit plus se poser pour

³⁵ Section d'enquête et de contrôle, la SEC remplace la Police aux questions juives. Elle est particulièrement chargée de la recherche des infractions au statut des Juifs. Il y aura à Limoges, en septembre 1942, 709 enquêtes.

³⁶ AN, AJ 38 253-258.

³⁷ Émile Weber, 1911-1913 Berlin (l'Alsace-Moselle étant alors allemande).

³⁸ AD Haute-Vienne 185W1/148 Lettres envoyées le 5 septembre 1942 à M. Dussertre qui est alors directeur régional de la Légion des combattants à Limoges.

³⁹ Décision n° 14.913 du 13 juillet 1942.

⁴⁰ AD Haute-Vienne, 185W1/148.

Monsieur Kirmaier en admettant qu'il soit juif ce qui n'est nullement prouvé ». Quant à ses origines roumaines, il ajoute que « *La tradition veut qu'un roumain soit à demi français* ». Il attaque également Grador : l'agression dont Kirmaier a été victime est odieuse et injuste. Il va plus loin encore en invoquant les sympathies de Grador envers le parti communiste et ses relations avec le pouvoir en place⁴¹. Dans une autre lettre à Marc de Bruchard, (en copie de celle adressée au préfet) il l'accuse de nouveau⁴² et met en relief le mécontentement paysan du canton. Alors, dit-il, que les paysans sont sollicités, qu'on leur impose des réquisitions et de nombreux sacrifices, pourquoi aujourd'hui leur refuse-t-on satisfaction pour une cause « juste et équitable » ? Il proteste avec vigueur et menace de démissionner :

« [...] nous, chef de district et syndics considérons qu'au cas où satisfaction entière nous serait refusée, les promesses faites à la Corporation Paysanne n'étant de ce fait pas tenues, nous jouons simplement le rôle de dupes. Donc, dans l'impossibilité d'assurer efficacement la défense des intérêts des cultivateurs, il ne nous restera, Monsieur le Délégué Régional, qu'à vous présenter notre démission collective.

Nous estimons que si les pouvoirs publics peuvent délibérément passer outre la volonté de plusieurs milliers de paysans – dans le seul souci de satisfaire les rancunes de deux ou trois individus d'ailleurs peu recommandables – il vaut mieux nous dire franchement que l'on nous considère au même titre que de vraies poires. »

Mais l'administration finira par céder aux pressions diverses, celles du ministère de l'Agriculture, de la Préfecture régionale et de la Police aux questions juives. Les services concernés reculent, les courriers de 1942 sont moins favorables à Kirmaier. Le ministère renâcle à laisser le vétérinaire en place car cela sera une source d'ennuis, et il cherche donc un compromis : ne pourrait-on le déplacer dans

une localité dépourvue de vétérinaires ? Eugène Saraudy, averti par le délégué régional de la Corporation Paysanne, insiste sur le vif mécontentement des éleveurs de la région, sur la manœuvre déloyale de Pierre Grador « *qui se targue de ses hautes protections* » et demande une dernière fois au préfet de surseoir à la mesure administrative qui frappe Kirmaier. Mais cette fois en vain⁴³. La famille Kirmaier sera envoyée en résidence assignée à Blanzac près de Bellac en décembre 1942⁴⁴. Nous savons qu'en 1944, en dépit des interdictions, il y travaille, avec deux autres vétérinaires, dans le laboratoire de M. de Tisseuil, centre de parasitologie installé par les laboratoires Batipan.

La fin du conflit et les années qui suivent vont mettre un terme à cette affaire. Pierre Grador, après s'être engagé dans le maquis⁴⁵, continue d'exercer son métier à Uzerche. Il se rapproche politiquement du PC et participe dans ce cadre à la vie politique locale. En 1972 Jean-Émile Jeannesson qui l'avait remarqué sur des photographies, tourne sur lui un documentaire pour la chaîne de télévision France 2.

« *L'homme s'y montrait aussi doué que spectaculaire. Grador m'est apparu comme un personnage-clef susceptible de m'ouvrir les portes de ces petites exploitations familiales en voie de disparition.* »

Le nom d'Edmond Lods apparaît plusieurs fois dans les dossiers d'épuration, sur des listes d'appartenance à la Milice ou au SOL⁴⁶. Recherché il aurait été exécuté par les maquisards en 1944⁴⁷. Quant à Émile Weber son appartenance à la Milice autant que la mauvaise réputation qu'il avait dans le village, ont scellé son sort : les maquisards l'exécutent en même temps que son épouse et son fils cadet, près de Saint-Vitte, dans la nuit du 26 au 27 juillet 1944⁴⁸.

⁴¹ AD Haute-Vienne, 185W1/148 Lettre de Eugène Saraudy au Préfet Régional de Limoges, M. Lemoine, le 29 octobre 1942. Il fait allusion aux sympathies que Grador aurait eues avant la guerre avec le Parti communiste et à ses relations avec Maître Laborie, notaire à Uzerche, beau-frère du ministre de la Justice (Joseph Barthélemy).

⁴² AD Haute-Vienne, 185W1/148, Lettre du 3 novembre 1942 à Marc de Bruchard, délégué régional de la Corporation paysanne à Limoges.

⁴³ AD Haute-Vienne, 185W1/148, Lettre du 18 novembre 1942 d'Eugène Saraudy au Préfet régional Lemoine.

⁴⁴ BLANC, mai 1944,

⁴⁵ AD Corrèze 1893 W 6. Archives municipales de Tulle, 1M MIT358.

⁴⁶ AD Haute-Vienne, 186W4/71

⁴⁷ AD Corrèze 179 W 5839. La date de l'exécution est inconnue.

⁴⁸ SAGE, tome 2, 2011, p. 80.

Simon Kirmaier est naturalisé français ainsi que sa femme, Fanny le 31 décembre 1947⁴⁹. Il exerce toute sa vie comme vétérinaire à Saint-Germain. Avec l'aide du maire il ranime la société hippique du village et organise des concours d'obstacles et de dressage qui se sont déroulés chaque année depuis 1953 jusqu'à une date récente. Il meurt en 2004 et il a laissé un excellent souvenir dans le village et ses environs⁵⁰.

Simon Marguliès est condamné par la direction des services vétérinaires de la Haute-Vienne en janvier 1942 : il n'est pas autorisé à exercer la médecine vétérinaire dans le département car il n'a pas demandé son inscription au registre spécial des personnes autorisées à exercer leur profession sans diplôme au titre de vétérinaire étranger (*loi du 18 juin 1938*) et il ne pouvait donc solliciter l'autorisation requise par la *loi du 31 décembre 1940*. Le 3 février 1942 il est condamné à 1 200 frs d'amende pour défaut de déclaration d'appartenance à la race juive (jugement du 3 février du tribunal correctionnel de Saint-Yrieix⁵¹). Nous le retrouvons après la guerre vétérinaire à Saint-Aignan.

Le maire de Saint-Germain, Gustave Glangeaud et celui de Meuzac, Émile Picard, fabriquaient de fausses cartes d'identité pour des Juifs⁵², ce qui leur a valu d'être arrêtés en 1943 et emprisonnés durant une semaine au château de la Rivière. Après la guerre, Gustave Glangeaud continue d'exercer sa fonction de maire. Très considéré il a marqué la mémoire locale : une rue du village porte son nom. Nous ne savons rien sur ce qu'il est advenu d'Eugène Saraudy, le courageux directeur de la Confédération paysanne.

Mais au-delà du destin des protagonistes, les leçons que nous pouvons tirer de ce récit et de ses péripéties nous instruisent sur la complexité de l'histoire de la France de Vichy.

Une histoire trouble

Cette histoire aurait pu rester dans les archives comme une simple affaire, somme toute courante alors, de dénonciation. Il n'en est rien : au-delà de l'antisémitisme, la réaction des éleveurs, les prises de position des élus et des responsables de la Corporation paysanne, le rôle de la Légion des combattants, les hésitations des services administratifs autant que le contexte politique et géographique l'ancrent dans un cadre plus large.

Un contexte particulier

La composante politique et le contexte particulier de l'Occupation sont des éléments à prendre compte. Si nous considérons la situation politique, en particulier l'analyse comparée des résultats des élections législatives de 1936 et de juin 1946 en Haute-Vienne⁵³, nous voyons que la SFIO l'emporte, avec même une nette percée communiste que l'on retrouvera en 1946. Mais ce n'est pas le cas pour les huit communes du canton de Saint-Germain-les-Belles, dans lesquelles on voit, à partir de 1935, une poussée de la SFIO, sans net impact de la progression communiste observée ailleurs. Pour autant, il ne semble pas opportun de parler de réaction d'anti communisme ; il s'agit plutôt d'un ancrage à gauche doublé d'un goût de la contestation chez les élus de ce canton, parmi lesquels cultivateurs et éleveurs forment une écrasante majorité. Cette population limousine, pauvre mais fière, réfute souvent la hiérarchie et toute forme de pouvoir jugée abusive, ainsi que l'explique Alain Corbin⁵⁴.

Ces événements se déroulent d'autre part dans un contexte de guerre que l'on ne peut ignorer. Si beaucoup de paysans ont été favorables au nouveau régime en 1940, dès 1941, comme en témoignent les lettres des élus, le mécontentement paysan commence à se manifester. Il augmentera considérablement en 1942 et 1943, en particulier pour ces populations rurales touchées de plein fouet par les réquisitions pour le ravitaillement, mesures très impopulaires aggravées par la pression allemande après l'invasion de la zone libre en novembre 1942. La conséquence en est le déve-

⁴⁹ AN, Dossier de naturalisation n° 529.48.

⁵⁰ Entretiens avec Mesdames Peyronnet et Reilhac, et avec Albert Sage. Saint-Germain-les-Belles, Limoges, Février 2012.

⁵¹ AN, AJ 38 1042-1045. Une copie de ce jugement est envoyée à Me Lacoste à Tulle.

⁵² Témoignage d'Albert Sage, février 2012.

⁵³ SALMON, 2001.

⁵⁴ CORBIN, 1998, p. 997.

loppement d'une forte hostilité à l'égard du gouvernement de Vichy et un soutien de plus en plus important aux forces maquisardes. On ne peut oublier enfin que c'est en 1941, près de Saint-Germain, qu'un enfant du pays, animé de ce même goût de la contestation, Georges Guingouin⁵⁵, a créé un des premiers maquis. Il se distingue très vite du Parti communiste, auquel pourtant il appartient ; le « préfet du maquis » est proche des paysans et s'appuie sur la complicité silencieuse de la population de cette région. Il gagnera leur confiance et sera élu maire de Limoges à la Libération.

Judéophobie ou antisémitisme ?

Simon Kirmaier est bien juif, selon les statuts définis par le gouvernement de Vichy, et ses ennemis comprennent très vite quel parti ils peuvent tirer de la situation. La judéophobie est certes répandue dans les montagnes limousines⁵⁶, et malgré la réprobation générale que suscitent les persécutions liées aux rafles de 1942 et 1943, cette attitude perdure jusqu'en 1944. Mais, dans l'affaire qui nous intéresse, il s'agit d'autre chose ; force est de constater qu'après le procès des vétérinaires, les propos tenus dans les différents courriers sont ciblés et le vocabulaire ne laisse aucun doute sur leur caractère antisémite.

Dans le soutien que lui apportent les paysans et les autorités locales, on ne peut parler pour autant d'un acte délibéré de sauvetage d'un juif. Ici, comme souvent, c'est le cas personnel qui intéresse : on ne se mobilise pas pour sauver le vétérinaire parce qu'il est juif, mais parce qu'il est un excellent vétérinaire et que l'on considère comme abusive la décision de le renvoyer. Les paysans sont « *seuls juges* » et ressentent comme une offense sa mise à l'écart. Ils se sentent bafoués et le représentant de la Corporation paysanne le dit sans détours. Notons également qu'Eugène

Saraudy dans sa lettre du 29 octobre 1942, l'oppose aux autres juifs (« *les métèques* », ceux qui ont de mauvaises mœurs et qui s'adonnent au marché noir). Simon Kirmaier vient de Roumanie, pays lié à la France par des liens importants, il s'est engagé pendant la guerre, il appartient à la Légion des Combattants et occupe une position de notable dans le village. Ces notables provinciaux, on s'en souvient, sont ceux qui incarnent le mieux cette « *vraie France* » dans leur province, dans leur ville, leur village.

La position du Conseil de l'Ordre régional dans cette affaire ne nous est pas connue de façon précise⁵⁷. Mais son représentant local pour la Corrèze, le docteur Mouly d'Ussel, va intervenir pour soutenir Grador qui a fait appel à lui, nous l'avons vu. Il écrit donc au préfet⁵⁸ et plaide en faveur de son collègue en affirmant qu'il n'a pas appartenu au PC, qu'il a eu une très belle conduite pendant la guerre récompensée par une citation élogieuse. Il argumente aussi sur la situation personnelle de Pierre Grador, père de trois jeunes fillettes et demande sa réintégration. Tout cela « doit suffire à racheter une imprudente ardeur juvénile », ajoute le docteur Mouly. Pour l'Ordre, les motifs de la condamnation ne pèsent pas face aux qualités professionnelles qui ne sont pas remises en cause. Pierre Mouly a dû faire la morale à son jeune confrère puisqu'il conclut par un énigmatique « *il a compris* ».

Le rôle de la Corporation paysanne

Dans les valeurs fondatrices de la Révolution nationale, la paysannerie occupe une place de choix, réaffirmée avec force dans les discours de Pétain⁵⁹, elle est « *la pierre angulaire de l'édifice corporatif de la France de demain* », celle qui permettra aux paysans de France de dire plus tard : « *Nous avons été le*

⁵⁵ Georges Guingouin est né dans ce canton à Magnac. Il crée le premier « maquis » à Saint-Gilles-les-Forêts puis en Corrèze ; mais, en désaccord avec les responsables régionaux, il quitte la Corrèze durant l'hiver 1941-1942 et revient dans son pays d'origine pour créer les premiers groupes armés qui seront très présents dans la région dès 1943. En 1944, il y livrera bataille au Mont Gargan, non loin de Saint-Germain-les-Belles.

⁵⁶ BOULET, 1997.

⁵⁷ L'absence d'archives des Conseils de l'Ordre nous prive des comptes-rendus des délibérations.

⁵⁸ AD Corrèze, 550 W 556. Lettre du 27 septembre 1941.

⁵⁹ En particulier dans le célèbre discours radiodiffusé de Pétain du 25 juin 1940. « *La terre, elle, ne ment pas. Elle demeure votre recours. Elle est la patrie elle-même.* »

*premier jalon de la renaissance française*⁶⁰. » Mais ces belles paroles n'empêchent pas l'apparition d'une rébellion ouverte, force d'opposition à Vichy et à sa politique, et dont cet épisode est une illustration. En dépit des accusations peu vraisemblables selon lesquelles Simon Kirmaier aurait demandé aux paysans les pétitions en sa faveur, nous assistons dans cette affaire à une sorte de fronde, soutenue par les syndicalistes de la Corporation paysanne locale et les maires des villages du canton, contre les plus hautes autorités de l'État qui ont décidé, en application des nouvelles lois, de renvoyer ce vétérinaire au prétexte qu'il est Roumain et Juif. Le fait est rare.

La Confédération paysanne y joue un rôle important révélé par les déclarations des élus et les prises de position de ses responsables régionaux. Il faut y ajouter les liens personnels qu'elle entretient avec l'ordre des vétérinaires. Ce dernier revient souvent sur cette relation de confiance⁶¹ et, en 1943, une Commission permanente mixte d'études sera établie entre les deux parties⁶². En 1941-1942 la Corporation paysanne traverse sa crise la plus grave, notamment avec la suppression des délégués généraux et la désignation d'un nouveau commissaire de gouvernement, ou encore avec le refus de la nomination de certains syndics. Elle a de gros problèmes avec ses autorités de tutelle françaises et allemandes. Le ministre Caziot doit rappeler aux paysans l'aide qu'ils doivent apporter au gouvernement dans la collecte des produits pour le ravitaillement. L'occupant est de plus en plus exigeant et l'opinion paysanne se dégrade, jusqu'en 1943. Les syndics⁶³ déplorent de ne pas être écoutés des pouvoirs publics et d'avoir de la peine à maintenir leur influence sur leurs administrés :

« Tout en se rendant compte des difficultés dues à la situation extérieure, l'opinion paysanne est exaspérée par le peu de compréhension qu'elle croit rencontrer de la part des administrations de l'État et l'absence du désir chez les fonctionnaires

*de rechercher pour les principaux problèmes touchant à l'agriculture les meilleures solutions possibles*⁶⁴. »

Les courriers d'Eugène Saraudy sont assez surprenants : il intervient et soutient le vétérinaire avant tout dans l'intérêt des paysans qui, eux-mêmes, n'entendent pas céder sur ce qui leur paraît essentiel, et pour lequel ils s'estiment seuls juges : garder leur vétérinaire, fût-il juif et étranger. Ces interventions aussi audacieuses que courageuses, ne sont-elles pas autre chose qu'une fronde paysanne envers une autorité que l'on a tendance à contester en vertu de traditions politiques et d'habitudes ancestrales ? Nous aurions tendance à le croire. Même si des intérêts personnels ont compté, il n'en reste pas moins que la forme prise – signatures des pétitions et engagement personnel des dirigeants de la Corporation – autant que le fond – fermeté des positions et du discours –, ou encore le contexte chronologique – les années 1941 et 1942 – nous semblent des facteurs assez importants pour considérer la démarche de ces ruraux comme un acte de résistance.

Enfin, cette réaction des paysans du canton de Saint-Germain-les-Belles qui aboutit à ce que la Corporation dévie de son rôle premier n'est pas un cas unique en Limousin : on en trouve d'autres exemples, comme dans le département voisin de la Corrèze où le syndic régional, M. Coudert, homologue d'Eugène Saraudy, se fera l'écho des revendications paysannes devant le conseil national de la Corporation⁶⁵. C'est aussi à partir de l'hiver 1942 que certains militants d'organisations paysannes opposées à la Confédération paysanne se rallient à la Résistance⁶⁶ et que la Confédération nationale paysanne se réunit clandestinement à Limoges en 1943. C'est enfin en janvier 1944 que Tanguy Prigent fera, de la Creuse voisine, paraître le premier numéro de *La Résistance paysanne*. Ce journal ainsi que le mouvement éponyme s'appuient largement sur les anciens

⁶⁰ Extraits du discours de Pétain à Tulle en réponse à l'allocution du Syndic régional, M. Coudert, in *Corrèze*, numéro spécial consacré à la visite de Pétain en Limousin en juin 1942.

⁶¹ *Bulletin de l'Ordre des vétérinaires*, 2^e année, n° 2, mars-avril 1943, allocution de M. Castaner.

⁶² *Ibid.* 2^e année, n° 4, juillet-août 1943.

⁶³ BOUSSARD, 1980, p. 254.

⁶⁴ *Ibid.*, extrait d'une note sur les commissions paritaires à l'intention du syndic national du 23 juin 1943. Elle est signée par J. Roy directeur à l'organisation syndicale.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 344. Cela lui vaudra d'être traité de défaitiste et finalement arrêté par la police de Vichy.

⁶⁶ PLAS, 2006, p. 290.

réseaux de la Confédération nationale paysanne⁶⁷.

L'ambiguïté des rapports

Cette affaire illustre aussi maints aspects plus troubles de la société de cette époque. Ainsi, par exemple, l'utilisation de la Légion des combattants par l'ensemble des protagonistes⁶⁸ : tous, indistinctement, s'en réclament. Ils font appel à la Légion, car on la sait puissante – n'est-elle pas l'enfant chéri du Maréchal ? – Pierre Grador le comprend et il prend pour sa défense l'avocat Joseph Lacoste, président de la Légion pour la Corrèze, qui signale dans un courrier en parlant de son client...

« il a effectivement rossé un juif roumain qui avait tenu des propos désobligeants sur le compte de sa femme, personnellement j'estime qu'il a bien fait, en tout cas il n'y a dans son geste dont il rendra compte à la justice rien d'infamant⁶⁹ ».

Émile Weber, lui aussi, écrit au responsable légionnaire de la Haute-Vienne pour se plaindre des agissements de Kirmaier et ce dernier, le 28 mai 1942, lui donne raison :

« Il me paraît inadmissible qu'un tel état de choses puisse encore exister et que les Israélites prennent la place des bons français, tout dévoués au Maréchal comme tel est le cas de notre camarade Weber⁷⁰. »

Mais Simon Kirmaier, lui aussi, fait partie de la Légion⁷¹ ainsi que ses amis, comme l'adjoint au maire de Saint-Vitte qui fait état de sa qualité de président de la Légion de son village pour donner plus de poids à sa pétition. La Légion intervient souvent dans les affaires de la Corporation⁷². Elle se préoccupe de

l'organisation régionale et des nominations des responsables. En 1943 se créent les Groupes légionnaires paysans qui joueront un rôle d'animation politique et de formation des élites.

On note par ailleurs les hésitations des autorités concernées – services départementaux vétérinaires, ministère de l'Agriculture, services préfectoraux – qui ne veulent pas trancher dans cette affaire compliquée et ne s'engagent que lentement et sous l'effet des pressions pour condamner le vétérinaire. Encore vont-ils seulement proposer pour lui et sa famille une assignation à résidence dans le même département. Nous constatons même que Simon Kirmaier travaille dans le laboratoire du Vicomte de Tisseuil à Blanzac avec M. de Calignon, sans aucunement se cacher, même lorsque le journaliste de *Notre Province* effectue son reportage⁷³. Comme nous l'avons observé au moment de sa libération soudaine du camp de Rivesaltes, on peut également s'interroger sur les protections dont il aurait bénéficié et sur lesquelles nous n'avons à ce jour aucune précision. Simon Kirmaier d'autre part, n'est ni riche, ni oisif, il ne vient pas « de la ville », il a été adopté sans nul doute pour ses qualités professionnelles mais aussi pour son amour de la terre, des paysans. Il est ainsi devenu, pour ces éleveurs un des leurs, ce qui explique leur soutien lorsque des lois iniques ont voulu le mettre au ban de leur société.

Pour conclure

Cette histoire nous semble illustrer parfaitement la complexité de la période vichyste, où cohabitent allégeance au nouveau pouvoir, attentisme mais aussi refus d'obéissance et résistance. L'historiographie la plus récente des travaux sur la période de Vichy montre la nécessité de développer ces études locales et régionales sur tout le territoire français. « Partir du bas » donne une autre dimension, les détails concernant les participants ajoutent un poids humain et expliquent comment ce ne sont pas seulement des décisions venues de bureaux et de fonctionnaires anonymes qui ont fait l'efficacité de cette politique mais aussi la participation d'hommes et de femmes à tous les échelons de la société française, y compris les

⁶⁷ BOUGEARD, 2006, p. 508.

⁶⁸ Albert Sage donne le nombre d'abonnés à la revue légionnaire *La Voix de chez nous* en 1941 : 123 à Saint-Germain-les-Belles, 54 à Château-Chervix, 75 à Glanges, 112 à Meuzac, 55 à La Porcherie, 46 à Saint-Vitte sur Briance, et 94 à Vicq sur Breuilh (SAGE, t. 1, 2010).

⁶⁹ AD Corrèze 550 W 556, Lettre de la délégation départementale de la Légion en Corrèze, octobre 1941.

⁷⁰ AD HV 185 W 148.

⁷¹ À partir de 1942, il n'y a pratiquement plus de juifs légionnaires.

⁷² Surtout à partir de 1943.

⁷³ BLANC, 1944, p. 120,

plus modestes. Inversement, ce sont aussi des réactions de révolte qui sont à l'origine du sauvetage de nombreuses victimes de la répression dans la France de l'Occupation.

Au-delà des faits, l'« affaire Kirmaier » illustre les difficultés de la société française de cette époque confrontée à une situation à laquelle elle a du mal à s'adapter⁷⁴, et montre ainsi l'importance de cette articulation entre le national et le local qui éclaire plus finement les ressorts de la politique de Vichy⁷⁵.

tance intérieure et France libre, P. : Laffont, 2006.

SAGE Albert, *Saint-Germain-les-Belles dans la Seconde guerre mondiale, récit et témoignages*, tome 1 : de 1939 à 1942 ; tome 2 : de 1942 à 1945, Limoges, *Histoire et patrimoine*, Limoges : Histoire et patrimoine, 2010-2011.

SALMON Frédéric, *Atlas électoral de la France 1848-2001*, P. : Seuil, 2001.

SÉMELIN Jacques, « Survie et sauvetage des Juifs en France » in CABANEL Patrick, FIJALKOW Jacques, *Histoire régionale de la Shoah en France*, P. : Les éditions de Paris, 2011.

VIGREUX Jean, *Le clos du Maréchal Pétain*, P. : PUF, 2012.

Bibliographie

Archives Nationales

Archives Départementales de Haute-Vienne

Archives Départementales de Corrèze

Articles et ouvrages

BLANC Edmond, « Les agneaux dans le printemps » *Notre province*, n° 27, mai 1944,

BOUGEARD Christian, « Prigent, Tanguy, 1909-1970 », in MARCOT François, *Dictionnaire historique de la Résistance, Résistance intérieure et France libre*, P. : Laffont, 2006.

BOULET François, *Les montagnes françaises, 1940-1944 : des montagnes refuges aux montagnes maquis*, thèse de doctorat d'histoire, Toulouse : Le Mirail, 1997.

BOUSSARD Isabel, *Vichy et la corporation paysanne*, Paris : Presses de la FNSP, 1980.

Bulletin de l'Ordre des vétérinaires

CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX^e siècle 1845-1880*, Limoges : PULIM, 1998.

Corrèze, numéro spécial, juin 1942.

DUVERGIER Jean-Baptiste et al., *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements, et avis du Conseil d'État*, P. : A. Guyot et Scribe : [puis] L. Larose : [puis] J. B. Sirey, 1824-1949.

<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb32825360b>

PLAS Pascal, « Limousin », in MARCOT François, *Dictionnaire historique de la Résistance, Résis-*

⁷⁴ VIGREUX, 2012, p. 135.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 138.